

MOTION DE GREVE

A

Monsieur le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et Institutionnelle, Chargé du Dialogue Social.

- Considérant que le contenu de la motion de grève en date du 02 janvier 2014 reste toujours valable;
- Considérant les menaces et intimidations proférées par le gouvernement contre les travailleurs à travers des sorties médiatiques tapageuses du Directeur de Cabinet du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, Albert ADAGBE et autres communiqués de presse faits par le Secrétaire Général du gouvernement, Eugène DOSSOUMON ;
- Considérant les réactions des travailleurs à la base exigeant la poursuite obligatoire des mouvements de grève générale ;
- Considérant que la rencontre du Mardi 14 Janvier 2014 entre une délégation du Gouvernement et les Secrétaires Généraux des Confédérations Syndicales et de la Fésyntra-Finances s'est soldée par un échec cuisant du fait du Gouvernement ;

Les Confédérations Syndicales et la FESYNTRA-FINANCES signataires de la présente motion de grève décident du renouvellement de ladite grève pour **72 heures à compter du Mardi 04 Mars 2014 à 00 heure au jeudi 06 Mars 2014 à minuit** pour exiger la satisfaction des revendications ci-après :

- 1- La restitution des défalcatons arbitraires sur salaire pour fait de grève licite;**
- 2- Le respect scrupuleux et la jouissance sans entraves des libertés démocratiques et syndicales ;
- 3- Le relèvement de leurs fonctions de Messieurs AZANDE Placide, Préfet du département de l'Atlantique-Littoral ; AGOSSADOU Pierre : Commissaire Central de la ville de Cotonou, auteurs de la barbarie du 27 décembre 2013 conformément à l'article 19 de la Constitution du Bénin du 11 décembre 1990 ;



- 4- La garantie de la sécurité à tous les citoyens, surtout aux responsables syndicaux, aux magistrats, aux responsables de toutes les organisations de la société civile, des partis politiques et des opérateurs économiques qui ne partagent pas les mêmes points de vue que le pouvoir ;
- 5- L'annulation pure et simple des concours frauduleux organisés par le Ministère de la Fonction Publique au profit du Ministère de l'Economie et des Finances les 28 juillet et 25 août 2012.
- 6- Le paiement aux agents de l'Etat y compris les enseignants des 25 % d'augmentation décidés en 2011 ;
- 7- Le relèvement du SMIG à hauteur de 60.000 FCFA au moins par mois dans le secteur privé et parapublic ;

En tout état de cause, les signataires de la présente motion de grève conditionnent l'ouverture de toute négociation avec le pouvoir au départ des auteurs de la barbarie du 27 Décembre 2013 et à la restitution des défalcons sur salaire pour fait de grève licite et seul le gouvernement sera tenu responsable des déconvenues qu'engendrerait son entêtement à mépriser lesdites revendications.

La présente grève est renouvelée par tacite reconduction tous les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine.

Fait à Cotonou, le 27 Février 2014

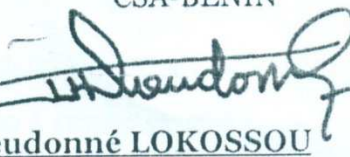
Ont signé pour:

CSTB



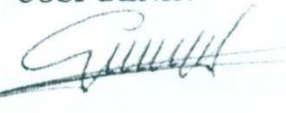
Paul Essè IKO

CSA-BENIN



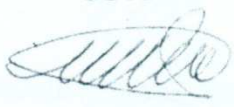
Dieudonné LOKOSSOU

COSI-BENIN



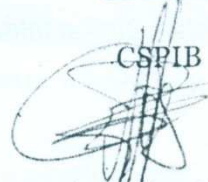
Noël CHADARE

CGTB



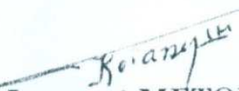
Pascal TODJINOU

CSPIB



Christophe DOVONOU

FESYNTRA-Finances



Laurent METONGNON